

72833 - Accomplir un travail priv? pendant les moments creux de son temps de travail ?

La question

Qu'en est-il de l'accomplissement d'un travail priv?pendant les moments creux de mon temps de travail ?

La réponse détaillée

Louanges ?Allah

Si le travail priv?est sans rapport avec le travail officiel, il semble que cela n'est pas permis parce qu'incompatible avec les clauses du contrat de travail.

Car le contrat implique un horaire précis. Or les musulmans sont tenus de respecter les conditions qu'ils acceptent. Si le travail priv?ne se chevauche pas avec le travail officiel et ne le retarde pas parce que fait pendant une pause (réglementaire), il paraît que ce n'est pas préjudiciable. Car le temps non exploité?est complètement perdu.